

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2022



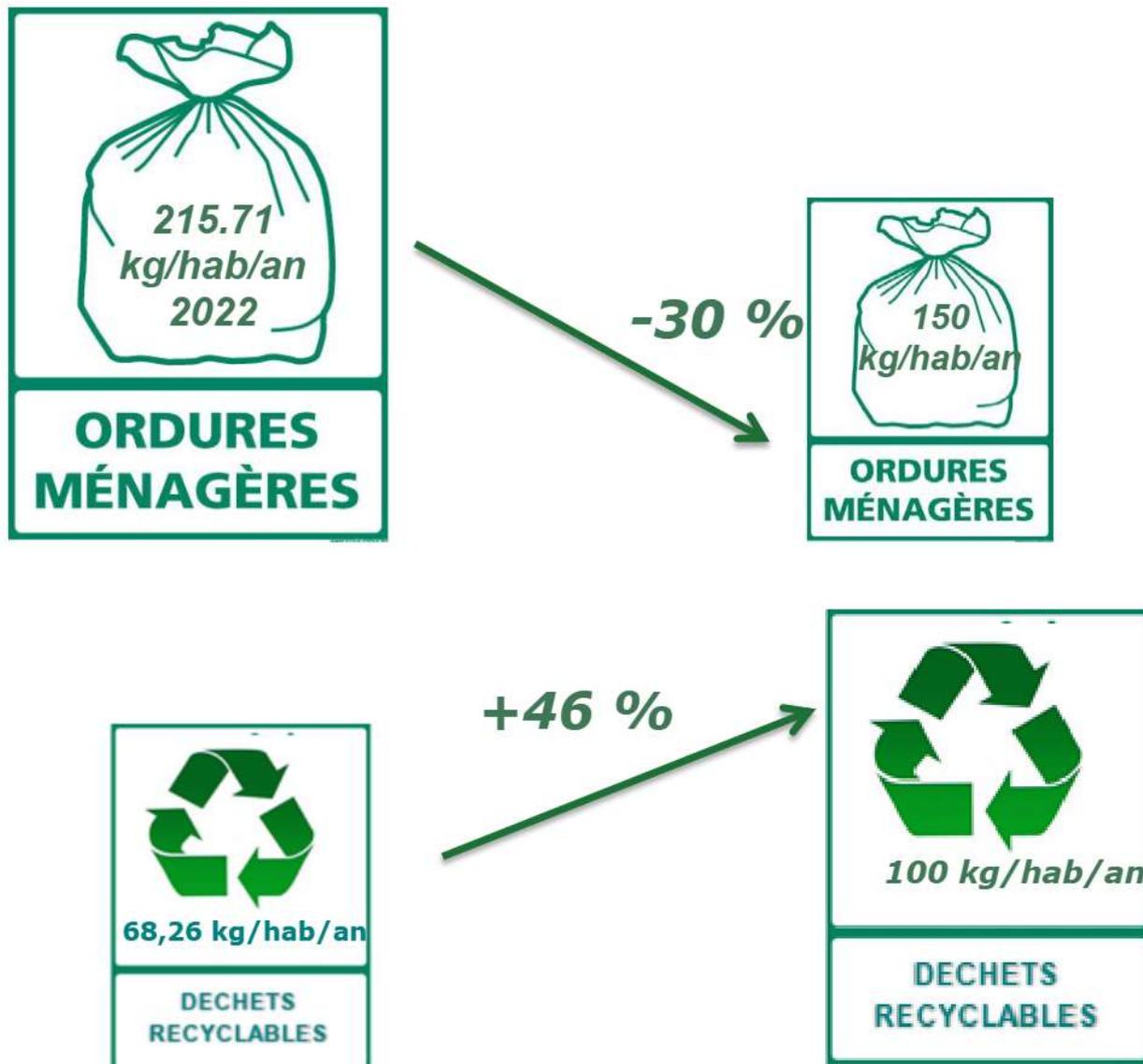
Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le nouveau décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

PRINCIPALES ACTIONS 2022 :

- Décision d'instauration d'une redevance incitative au 1^{er} janvier 2024 et collecte des déchets recyclables en bacs jaunes
- Création de groupes de travail avec les agents, les bailleurs sociaux et la trésorerie et poursuite de la mise en œuvre de la redevance incitative (recensement des usagers, livraison des bacs OM adaptés au foyer, communication, recrutement des équipes,...)
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Extension collecte des biodéchets aux communes de moins de 6 000 habitants.
- Etude relative au devenir de l'UIOM
- Schéma directeur des déchèteries et sites extérieurs
- Révision du lancement du PLP

FICHE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

- Maitriser les tonnages par le biais de la mise en œuvre de la REOMi et collecte des déchets recyclables en bacs jaunes : objectifs fixés



- Créer l'innovation en déchèteries en développant de nouvelles filières et en modernisant les installations
- Optimiser les dépenses, les moyens humains et matériels. Permettre l'équilibre budgétaire et la maîtrise des coûts (tarification incitative, coopérations intercommunautaires, mutualisation, plan de prévention des déchets, communication, collecte des bio déchets...)
- Développer la communication et les nouvelles technologies
- Etude relative au devenir des installations de traitement notamment concernant l'UIOM.
- Continuer à améliorer les conditions de travail des agents

PRESENTATION

Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers de ses 72 communes membres. Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilées, ainsi qu'une collecte sélective par apport volontaire (points recyclage) des déchets recyclables sont mises en place. Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que la gestion des déchèteries de son territoire.



	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Autres dont encombrants
Collectes en porte à porte	✓			✓ pour une partie du territoire
Apport volontaire		✓	✓	
Déchèteries		✓	✓	✓

Les moyens

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose d'une flotte d'une cinquantaine de PL et engins ainsi que divers sites et installations :

Site de la Charmotte qui comprend :

- Les locaux administratifs et sociaux
- 1 quai de transfert des flaconnages permettant d'optimiser les transports
- 1 fosse à verre
- 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc

6 déchèteries fixes et 1 mobile accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers.

Installées pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.

1 compostière permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.

1 centre de transfert des encombrants permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.

241 points recyclage composés au minimum de 4 containers permettant le tri des déchets recyclables et répartis sur l'ensemble du territoire.

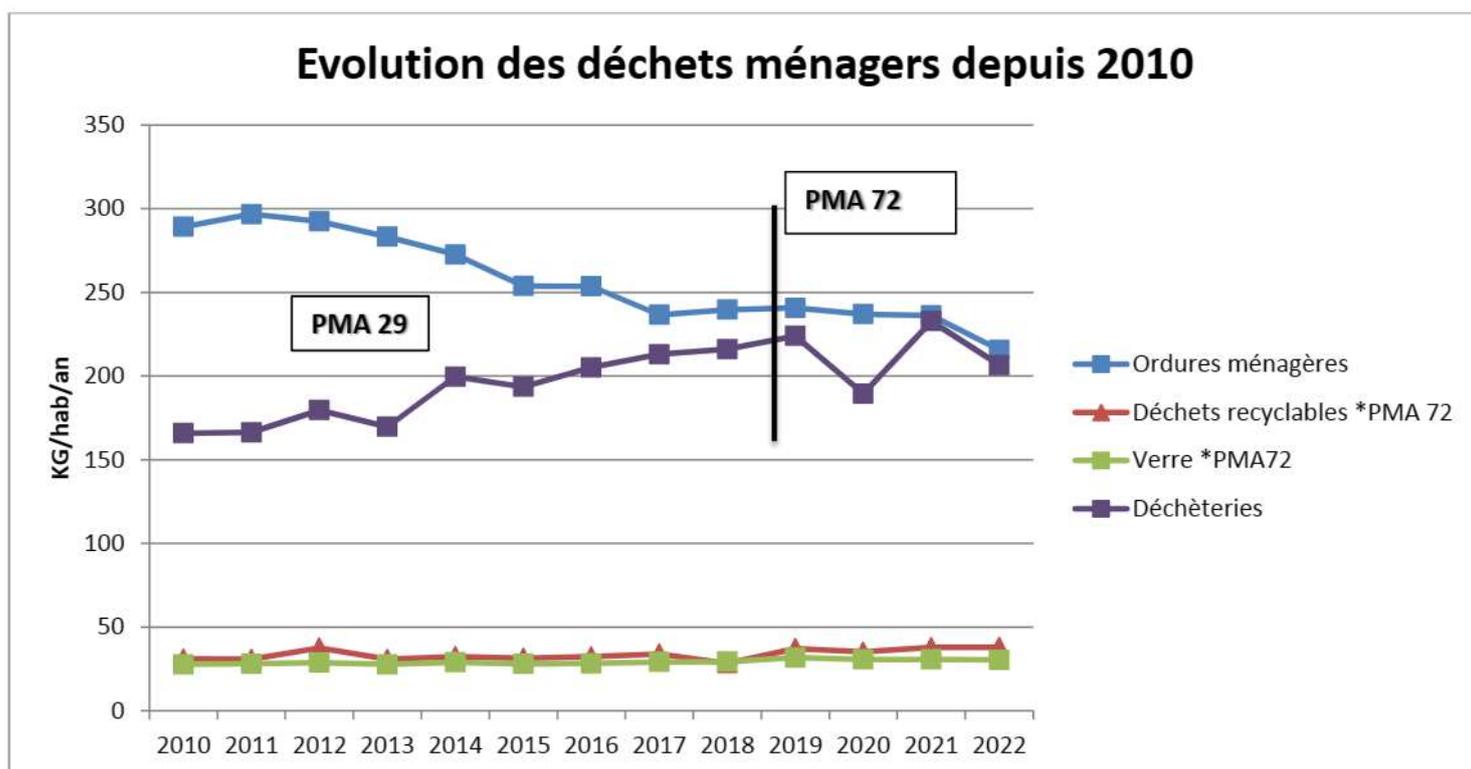
Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets

Responsables déchèteries, compostière, CTM	3 agents
Déchèteries	22 agents + 4 agents polyvalents
Chauffeurs de déchèteries	8 agents
Compostière	4 agents
Centre des encombrants de Montévillars	4 agents
Responsable collecte sélective et quai	1 agent
Quai de transfert	2 agents
Collecte des points recyclage	6 agents + 2 agents de maintenance + 1 agent polyvalent
Responsables Collecte OM	4 agents
Collecte OM	21 chauffeurs, 25 ripeurs, 2 agents d'entretien, soit 48 agents
Logistique	3 agents
Chefs de service et personnel administratif	14.8 ETP
Communication	5 agents
TOTAL	131.8 agents

INDICATEURS

TECHNIQUES

Evolution des ratios de déchets ménagers depuis 2010 (en Kg/hab/an)



2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
289,19	296,7	292,4	283,24	272,62	253,83	253,66	236,58	239,64	240,74	237	236,18	215,71
30,94	30,82	37,58	30,82	32,44	31,43	32,29	33,91	28,38	37,16	35,16	37,88	37,92
27,75	28,09	28,77	27,7	28,99	28,02	28,31	29,2	29,38	31,76	30,72	30,64	30,35
165,82	166,3	179,6	169,7	199,6	193,6	205,17	213,03	216,04	223,97	189,51	232,76	206,53
513,7	521,91	538,35	511,46	533,65	506,88	519,43	512,72	513,44	533,63	492,39	537,46	490,51

Collectes en porte à porte

Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée sur les 72 communes soit 139 590 habitants

30 112 *
tonnes

215,71
kg/hab/an

Collectes en Régie

-8,38 %/2021

72 communes *y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes estimés à 4878 tonnes (-8.38%/2021) dont **254 redevables** soumis à la redevance spéciale

18 bennes et 4 camions plateau

Fréquence variable de 1 fois par semaine pour les particuliers à 2 fois pour les collectifs, centres villes denses, certains redevables et bâtiments communaux...

1 terrain de camping collecté 2 fois par semaine durant la période d'ouverture ainsi que 2 aires d'accueil des gens du voyage



Encombrants /Ferraille/D3E

Compétence exercée sur 51 communes soit 128 118 habitants

**1 157,3
tonnes**

 - **9,15
%/2021**

Collectes en Régie

28 communes de l'ex PMA 29

23 communes de l'ex SIEVOM

1 157,3 tonnes

*dont 942,10 tonnes d'encombrants

137,8 tonnes de ferraille

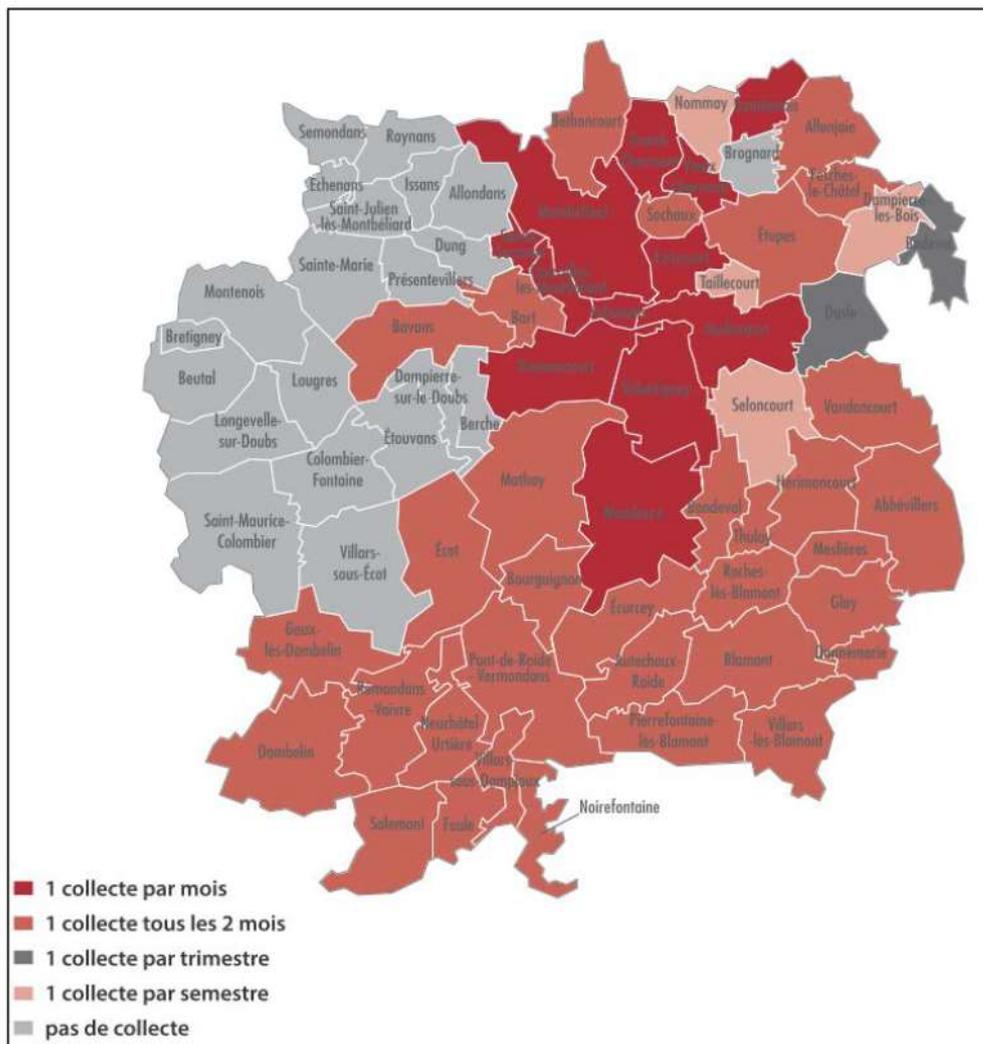
77,4 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)

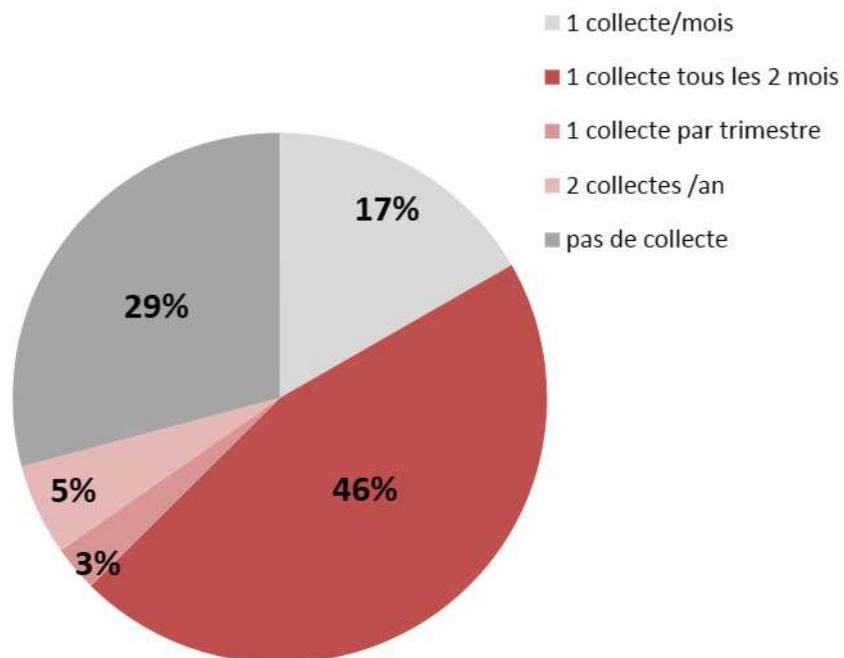
Fréquence variable de 1 collecte par semestre à 1 collecte par mois

Collecte sur appel avec module de réservation sur Internet.



Fréquences de collecte des encombrants en porte à porte – Année 2022





Cartons

Compétence exercée, en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard (centre-ville et secteur de la Petite Hollande)

196.4 tonnes



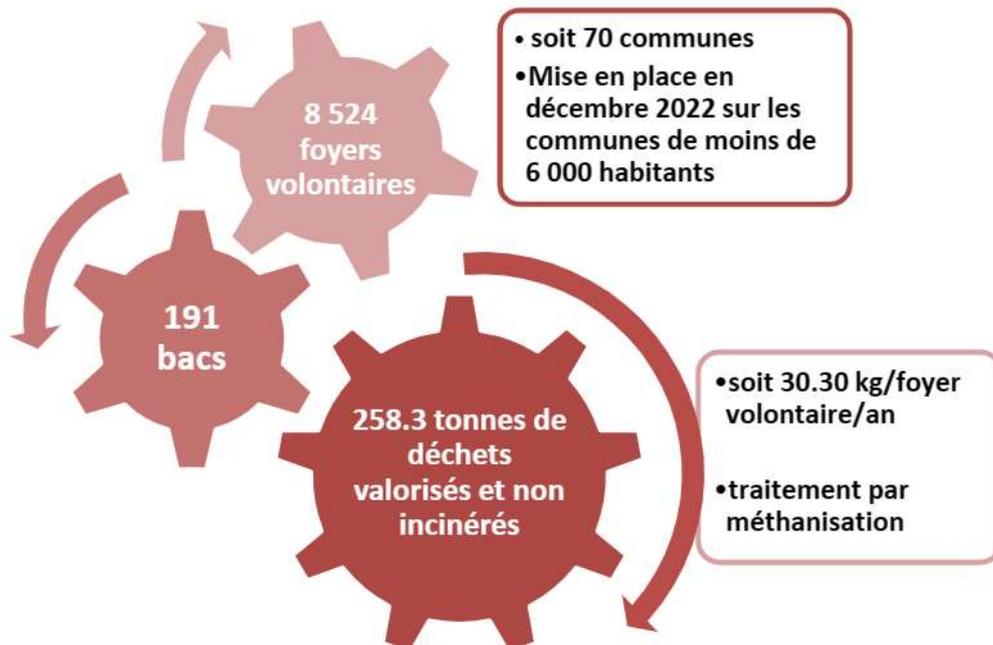
-2,67 %/2021



Collectes en apport volontaire

Collecte expérimentale des bio déchets

Expérimentation lancée en juillet 2019, suite à un appel à projets signé avec l'ADEME
Extension de la collecte aux communes de moins de 1000 habitants en 2021, et moins de 6 000 habitants en 2022

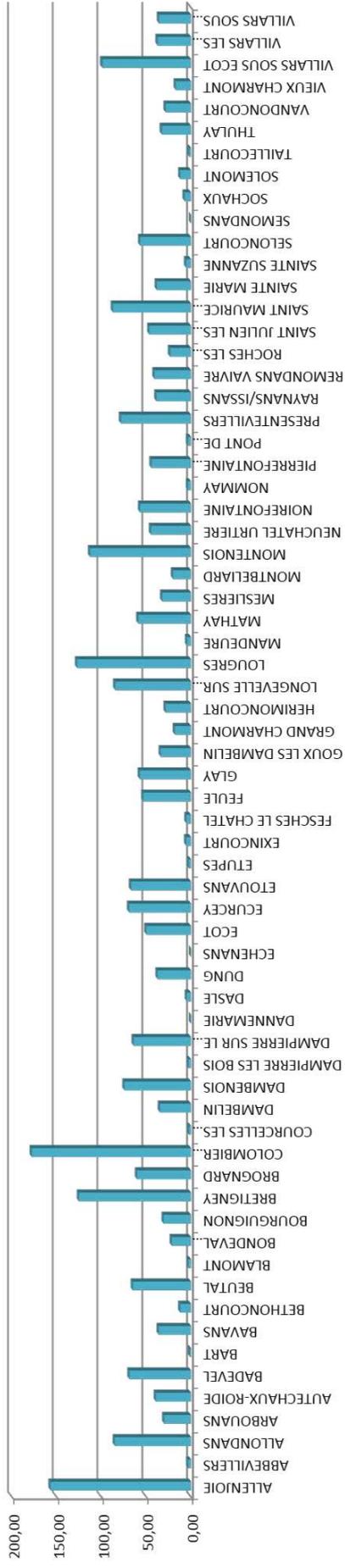


Cette collecte expérimentale soutenue à hauteur de 70 % par l'ADEME permet notamment :

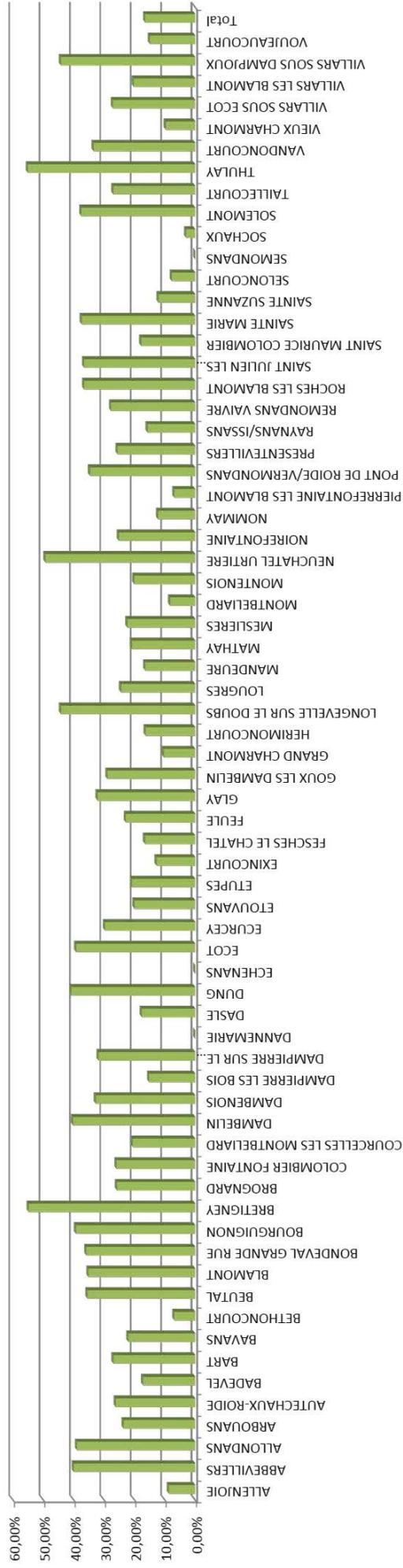
- de réduire les nuisances engendrées par les déchets alimentaires fermentescibles dans les communes actuellement collectées en ordures ménagères tous les 15 jours,
- de se préparer à l'obligation réglementaire qui impose la mise en place du tri à la source généralisé des bio déchets d'ici 2023 et ainsi de réduire les quantités de déchets incinérés (pour rappel d'après la dernière caractérisation des ordures ménagères, près de 40 % de la poubelle étaient constitués de déchets fermentescibles).



Performances par foyer en kg/foyer volontaire/2022

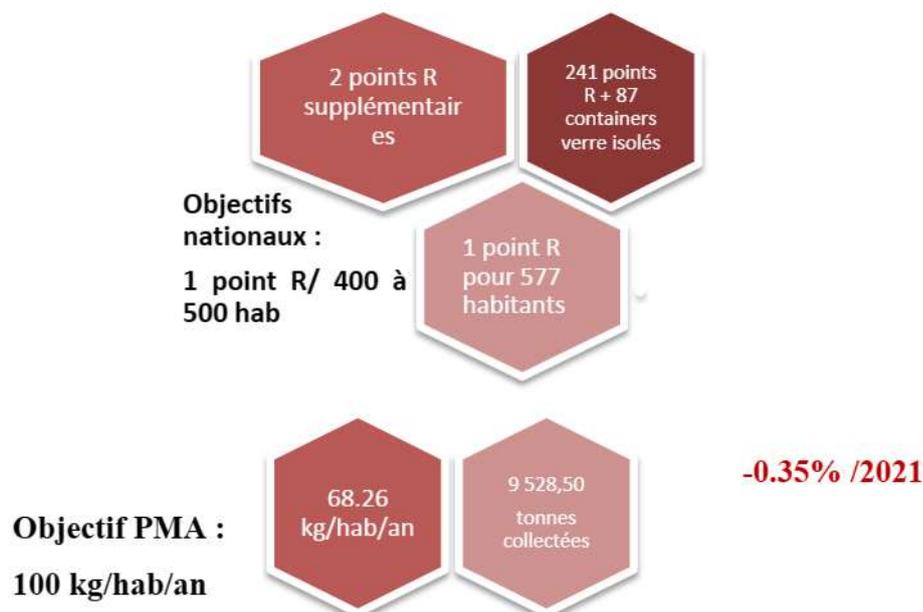


Pourcentage des foyers dotés- Année 2022



Les points d'Apport Volontaire

Compétence exercée sur les 72 communes soit 139 590 habitants



Collecte en régie

- Un point recyclage est équipé d'au moins :
 - ◆ un conteneur verre (bouteilles, cannettes en verre sans capuchon, bocaux alimentaires vides,...)
 - ◆ un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...)
 - ◆ un conteneur cartons (cartons débarrassés des films plastique et garnitures en polystyrène)
 - ◆ un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols et les déchets composant l'extension des consignes de tri)

Ces produits sont recyclés dans le cadre du contrat avec CITEO (anciennement Eco-Emballages).

En plus des points recyclage, il existe de nombreux **conteneurs à verre isolés** (87).

Certains points recyclage sont équipés d'un **conteneur à huile moteur usagée** ou de **conteneurs à vêtements** gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine.
- 8 PL équipés d'une grue auxiliaire.

Répartition des containers et ratios

	Nombre de conteneur	Nombre d'habitants pour un conteneur
Verre	429	335
Flacons	392	366
Papiers	249	577
Cartons	352	408
Papiers/Cartons	7	
Total	1 429	

Tonnages des matériaux collectés

Matériaux	2020	2021	2022	Evolution 2020/2022	Evolution 2021/2022
Verre (points recyclage + emplacements isolés)	4 281,00 T	4 264,00 T	4 236,50 T	- 1,04 %	-0,64 %
Papiers/Cartons (hors déchèteries)	3 430,00 T	3 713,85 T	3 577 T	4,29 %	-3,68 %
Flacons	1 469,58 T	1 557 T	1 715 T	16,70 %	10,15 %
Total	9 180,58 T	9 534,85 T	9 528,50 T	3,79 %	-0,07 %

Ratios par matériau en Kg/hab/an

Matériaux en kg/hab/an	2020	2021	2022	Evolution 2020/2022	Evolution 2021/2022
Verre	30,72	30,64	30,35	-1,21 %	-0,95 %
Papiers/cartons	24,62	26,69	25,63	4,08 %	-3,98 %
Flacons	10,55	11,19	12,29	16,45 %	9,81 %
Total	65,89	68,52	68,26	3,60 %	-0,37 %

Dont 37,00 kg/hab/an hors verre. Le ratio moyen pour la région Franche-Comté est de 42 kg/hab/an (hors verre).

Reprise des matériaux recyclés

Matériaux repris	2020		2021		2022		Evol kg/hab/an 2020/2022	Evol kg/an/hab 2021/2022
	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab		
Verre	4 309,38	30,93	4 322,30	31,06	4 224	30,26	-2,16 %	-2,57 %
Flaconnages	712,63	5,11	631,55	4,54	807	5,78	13,03 %	27,39 %
Acier	120,37	0,86	141,5	1,02	109,5	0,78	-9,20 %	-22,85 %
Aluminium	27,62	0,20	28,46	0,20	49	0,35	77,08 %	71,64 %
Papiers*	2 204,11	15,82	2 255	16,20	1 698	12,16	-23,10 %	-24,93 %
Cartons*	2 634,22	18,91	3 722,41	26,75	3 220,30	23,07	22,02 %	-13,75 %
Tétra brick	63,74	0,46	54,04	0,39	60,70	0,43	-4,94 %	11,98 %
Total	10 072,07	72,29	11 155,26	80,16	10 168,50	72,85	0,77 %	-9,13 %

*y compris les déchèteries

Les références nationales par milieu et par mode de collectes s'élèvent à 45 kg/hab/an (hors verre) et 84 kg/hab/an tous matériaux confondus (80,16 kg/hab/an pour PMA).

Extension des consignes de tri

Simplification du geste de tri afin de réduire les déchets incinérés, dans le cadre d'un appel à projets soutenu par CITEO. Mise en place en mai 2019.

Implantation de un nouveau point R enterré



Montbéliard – avenue François Mitterrand (les Hexagones) – le 10 mai 2022

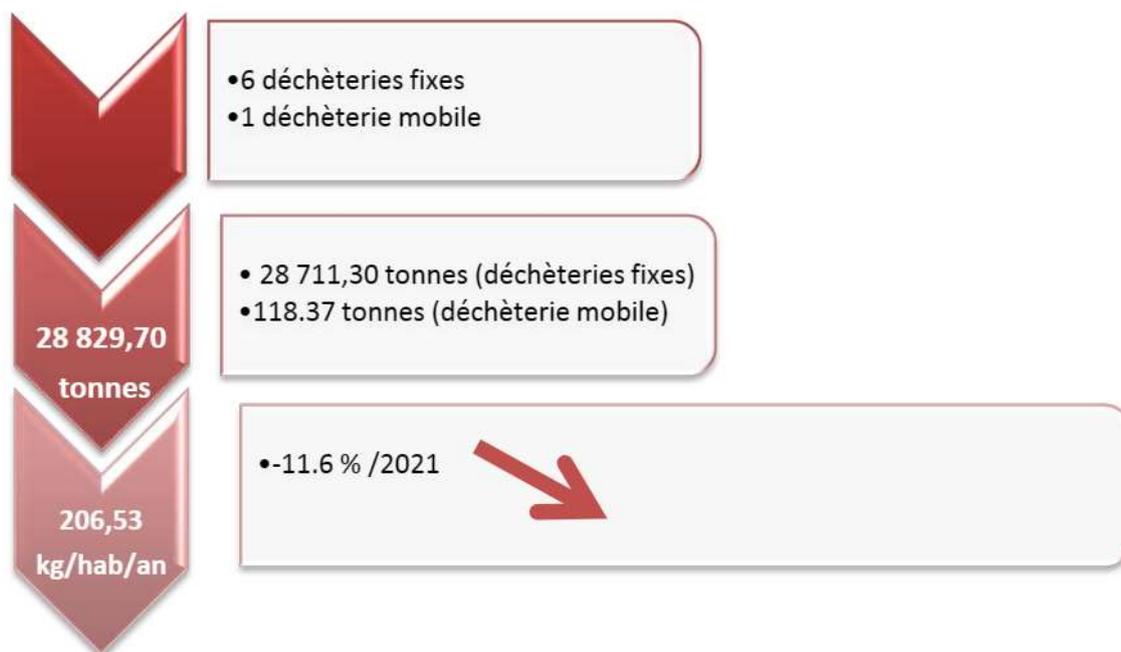
Point Recyclage customisé



EXINCOURT – Hyper U – le 16 novembre 2022

Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



Déchèteries fixes

72 communes soit 139 161 habitants.

Ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités ; hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Accès aux administrations peu fréquenté.

Mise en place de bennes permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf tableau page 25).

Déchèterie mobile

12 communes concernées.

1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

Horaires variables.

Fréquence variable de 2 permanences par an à 2 permanences par semaine selon les communes.

Ouverte gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et administrations sur conditions, en fin de permanences.

Dépôts des déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats).

3 249 usagers ont fréquenté la déchèterie mobile en 2022 soit en moyenne **18.57 usagers/permanence**



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine



Déchèterie mobile – benne compartimentée

Localisation des déchèteries fixes et mobile – Année 2022



Produits acceptés en déchèteries et tonnages – Année 2022

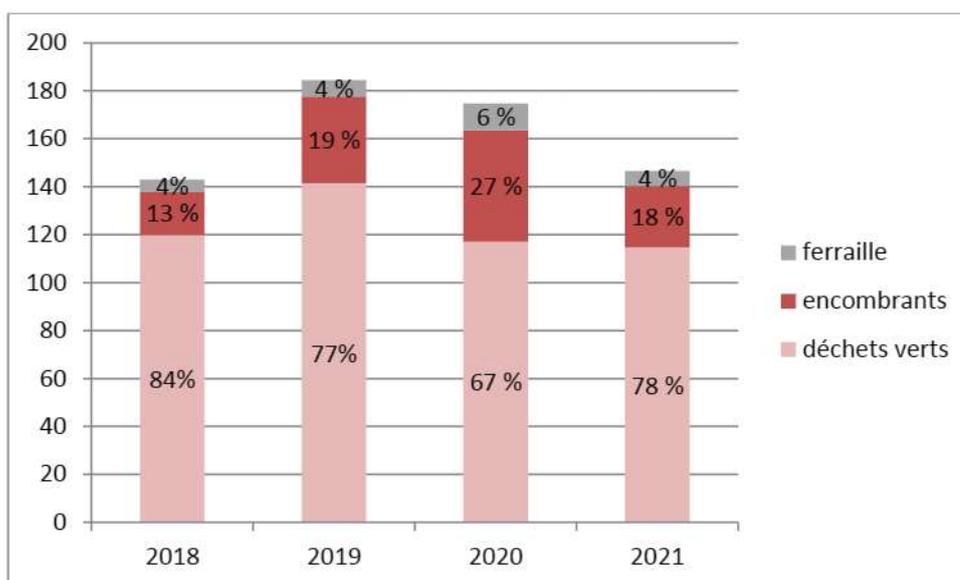
PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	20,80	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	3 232,78	Fers et métaux	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	802,73	Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	1,50	printerre	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	6 555,41	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	2 022,84	Eco mobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE*	824,57	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	4 229,08	CTM/ UIOM (Valinée) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	8 047,23	Carrière d'Argiésans/Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	13,205	Quatra	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	75,6	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1 412,83	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	252,36	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	9,95	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	683,22	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Pneus	262,09	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques**	156,21	ECO DDS ou EDIB et Chimirec	Valorisation matière/régénération
Néons et lampes	17,02	Recyclum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	91,88	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
TOTAL	28 711,30 tonnes		

(*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(**) dont 51.03 tonnes traitées par un prestataire privé et 105.19 tonnes récupérées gratuitement par l'éco-organisme Eco DDS.

Répartition des déchets apportés à la déchèterie mobile et évolution – Année 2020 à 2022

Matériaux collectés	2020	2021	2022	Evolution 2020 / 2022	Evolution 2021 / 2022
Déchets verts (en T)	117.05	114.63	88.67	- 24.25%	- 22.65 %
Encombrants non triés (en T)	46.45	35.61	24.69	-46.85%	-30.67 %
Ferraille (en T)	11.20	6.37	5.01	-55.27%	-21.35%
TOTAL (en T)	174.70	146.61	118.37	-32.24 %	-19.86%



Horaires d'ouverture au public

Ouverture au public	Jour de la semaine	Horaires harmonisés à compter du 1 ^{er} janvier 2019 pour les déchèteries fixes	
		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie de Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 -17h45	13h30-17h15
	Mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie de Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15

	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	13h00 -17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	15h00 – 18h00	14h00 – 17h00

Horaires en cas de fortes chaleurs :

Lors du déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3 par la Préfecture, les horaires d'accueil des six déchèteries fixes, du centre de transfert de Montévillars et de la compostière de Vieux-Charmont ont été modifiés pour une ouverture de 7 h à 14 h et les permanences de la déchèterie mobile ont été annulées.

En Août 2022 :

Les horaires d'accueil des six déchèteries fixes, du centre de transfert de Montévillars et de la compostière de Vieux-Charmont ont été modifiés pour une ouverture de 7h à 14h du lundi 1^{er} au mercredi 31 août inclus.

Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2022

73 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an	2 permanences/an
1 commune	2 communes	4 communes	2 communes	2 communes	1 commune
Mathay	Bavans Dampierre les Bois	Badevel Bart Fesches le Châtel Mandeure	Hérimoncourt Dasle	Allenjoie Taillecourt	Vandoncourt

Unités de traitement des déchets

Les unités existantes appartenant à PMA sont au nombre de quatre :

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Le site de la Charmotte : Quai de transfert et fosse à verre

La plate - forme de tri-broyage-transfert des encombrants de Montévillers

La compostière de Vieux-Charmont

Localisation des Unités de traitement

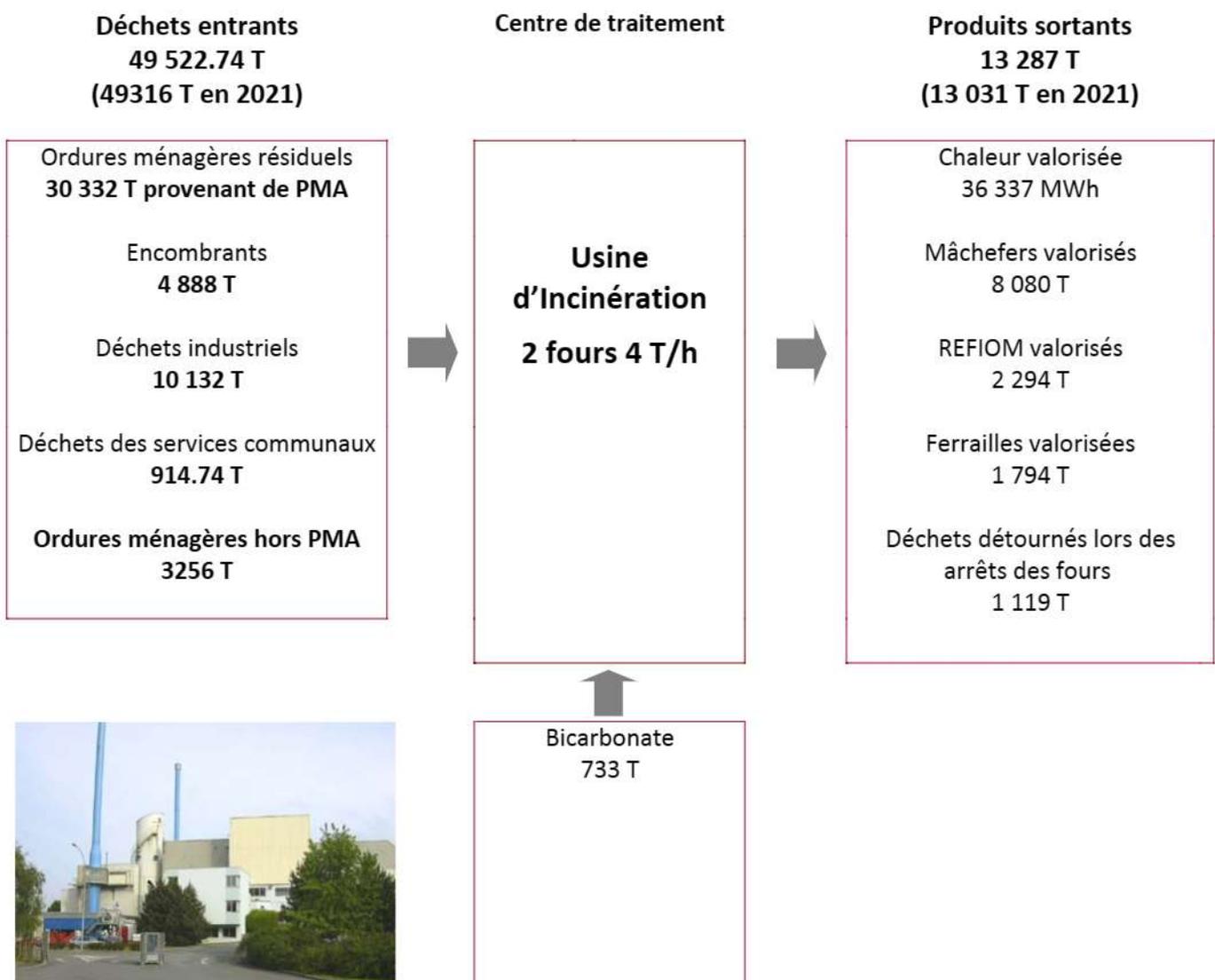


Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

Date d'ouverture : Octobre 1988

Descriptif : Deux fours semi-oscillants de 4 tonnes par heure, type Laurent Bouillet.
Capacité annuelle : 56 000 tonnes d'ordures ménagères.
Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéo) jusqu'à fin 2023.
La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande à Montbéliard. Elle représente 60 à 65 % de la chaleur nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire du quartier (équivalent 6 000 logements).



Les mâchefers sont valorisés en technique routière et les REFIOM en mine de sel.

Quai de transfert des flaconnages



Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif :

Afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m³, de deux compacteurs fixes et de dix caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque afin d'être traités

**Déchets entrants
sur le quai**

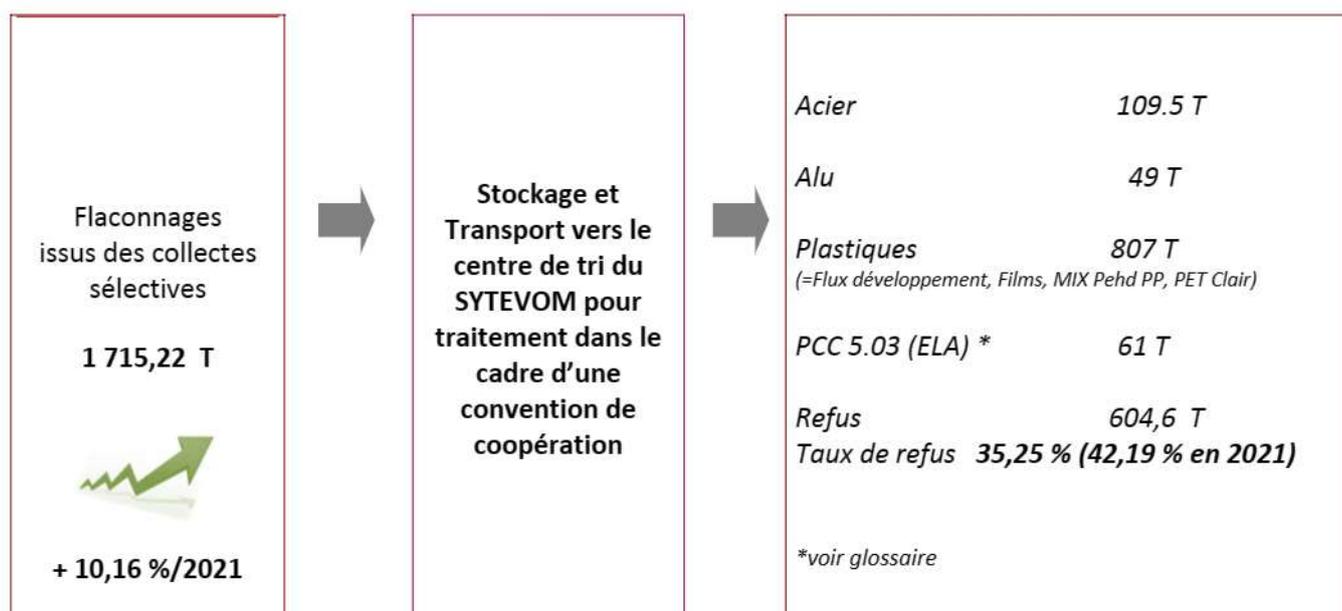
1 715,22 T
(1 557 T en 2021)

**Centre de
Traitement
du SYTEVOM**

1 715,22 T

**Déchets sortants
du centre de tri
du SYTEVOM**

1 631,1 T
(1 512,6 T en 2021)



La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte*

Centre de tri et transfert des encombrants - Montévillars

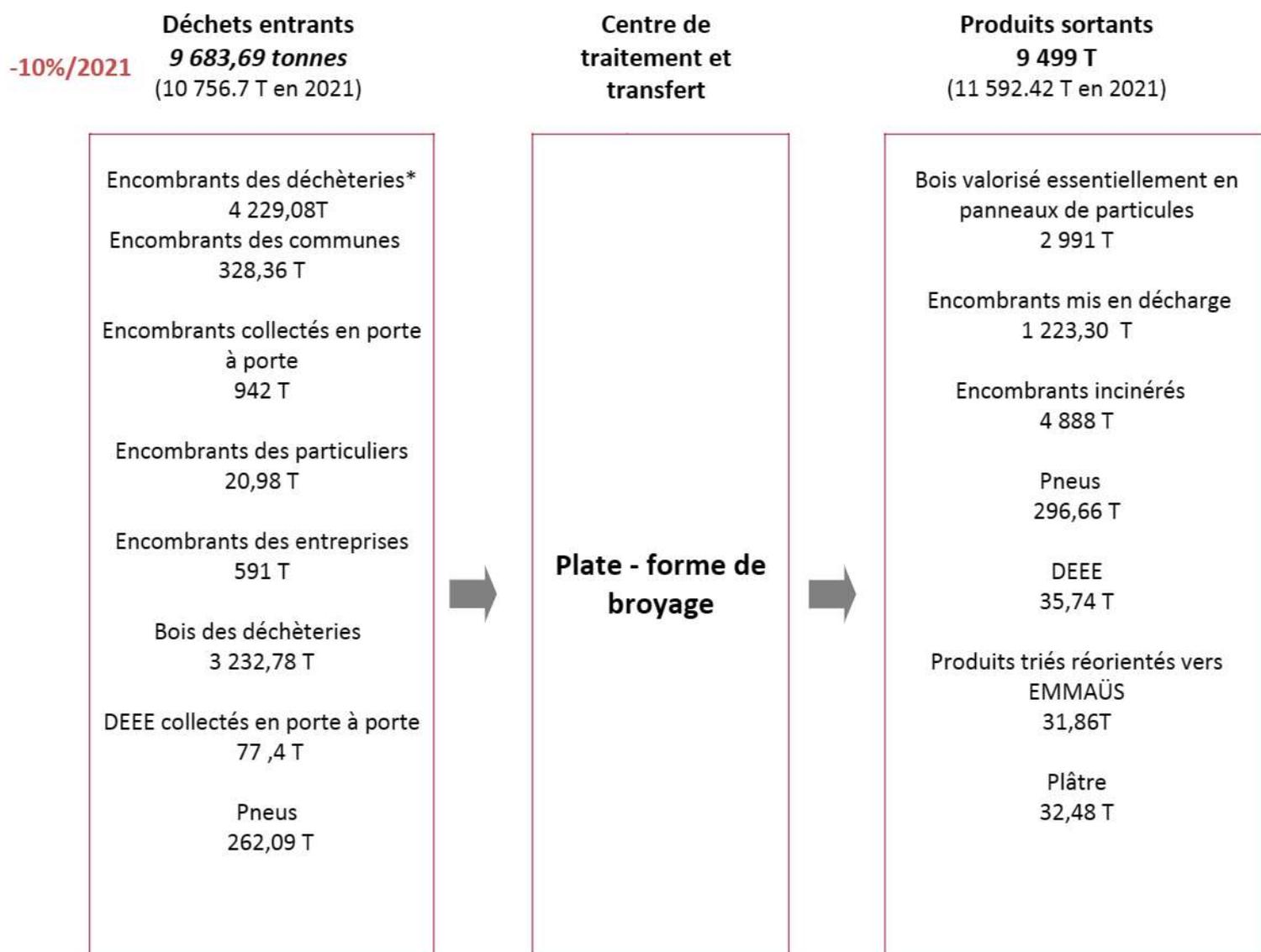
Localisation : Montévillars - route d'Allondans – 25200 Montbéliard

Date d'ouverture : 2003

Descriptif : Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants variant de 176 à 283 €/tonne),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont majoritairement broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.



*déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

Le 16 septembre, un incendie s'est déclaré sur le site, qui a conduit à une fermeture du site jusqu'à la fin de l'année 2022.

Evolution du traitement des encombrants – Années 2012 à 2022

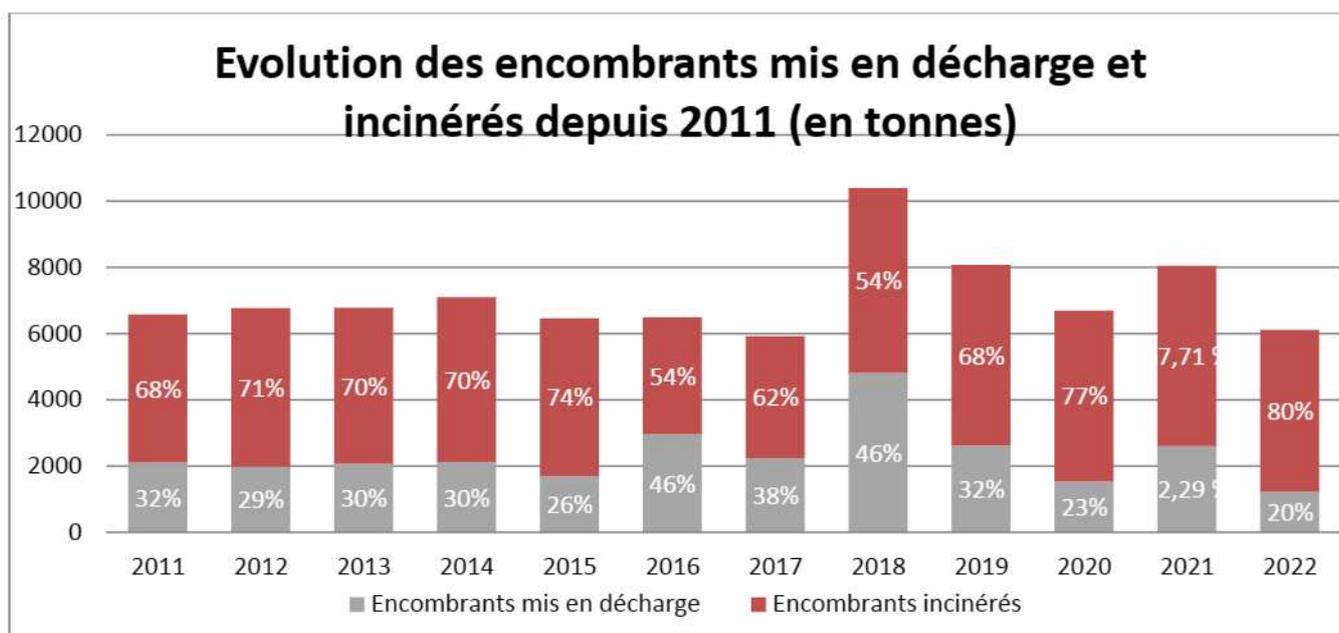
Années	Tonnages mis en décharge	Evolution des tonnages / n-1	Tonnages incinérés	Evolution des tonnages / n-1
2013	2 064.10	+4.38 %	4 713,24	-1.71 %
2014	2 111.36	+ 2.29%	4 985.86	+5.78 %
2015	1 695.08	-19.72 %	4 768,98	-4.35 %
2016	2 966.60 *	+75.01 %	3 520.36 *	-4,35 %
2017	2 243.05	-24.39 %	3 677.44	+4,46 %
2018	4 811.00	+114,48 %**	5 584.00	+51.84%**
2019	2 620.00	-45.54%	5 459,00	-2.2 %
2020	1536.70	-41.34 %	5 162.00	-5.45 %
2021	2 597,50	+ 69,03 %	5 446,02	+ 5,21 %
2022	1 223,30	-52,90 %	4 888,00	- 10,24 %
2013/2022		- 40,73 %		3,70 %

*panne du broyeur

*** incendie

**Avec nouvel EPCI

Rappel : La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers non dangereux et non inertes mis en CET de -30% entre 2010 et 2020 et -50 % d'ici 2035.



Compostière

Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont



Date d'ouverture : 1994

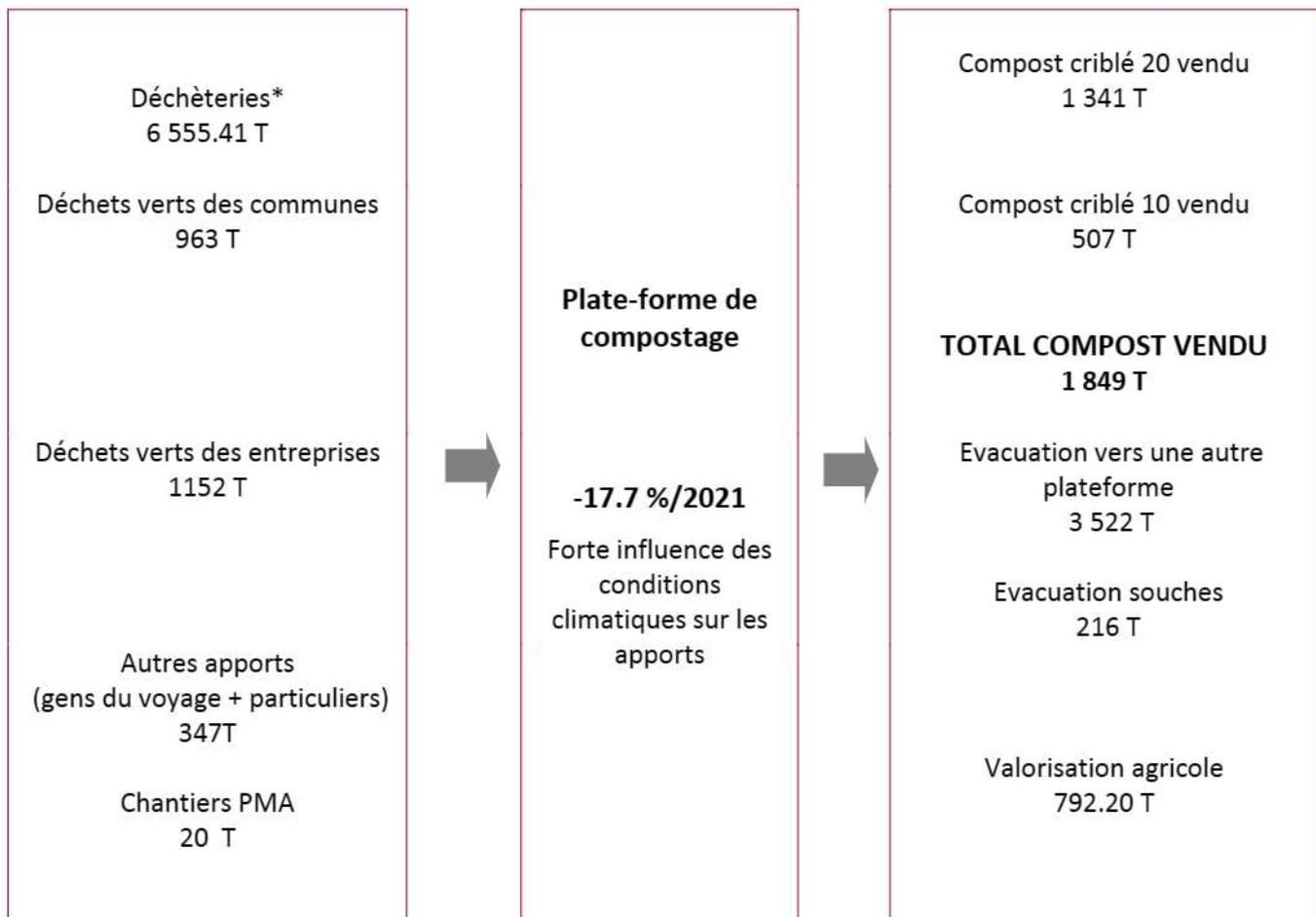
Descriptif :

les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.

Déchets entrants
9 037 T
(10 984T en 2021)

Centre de traitement

Produits sortants
6 378 T
(7 702 T en 2021)

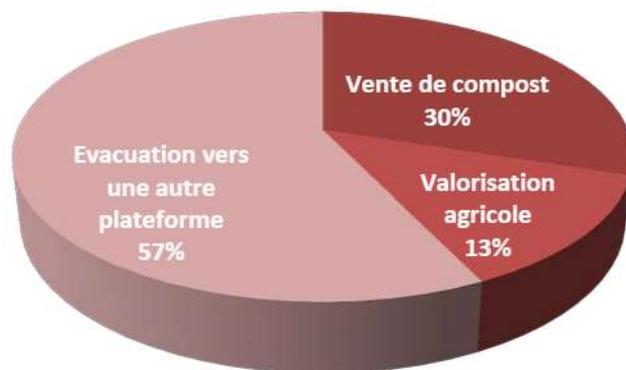


*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock



Tonnages 2022 - répartition des produits sortants



Autres services aux administrés

Centre d'appel

**41 355 appels
téléphoniques**

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives aux :

- Mise en place de la Redevance Incitative
- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs à ordures ménagères,
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets ou la redevance spéciale,
- paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets

Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères

- Il s'agit de réparations essentiellement couvercles et roues,
- De dépôts ou de retraits de bacs,
- De changement de volume

Hygiène et sécurité

Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les opérations menées par le service prévention

- groupe de travail CHSCT (déchèteries et règlement des collectes),
- suivi des remarques faites lors des inspections par l'ACFI,
- suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- rédaction de « Flash Accident » pour informer les agents et rappeler les consignes de sécurité.

La prévention et les nouvelles filières de valorisation

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air Energie** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016.

La politique de prévention des déchets de PMA passe par plusieurs axes de progrès :

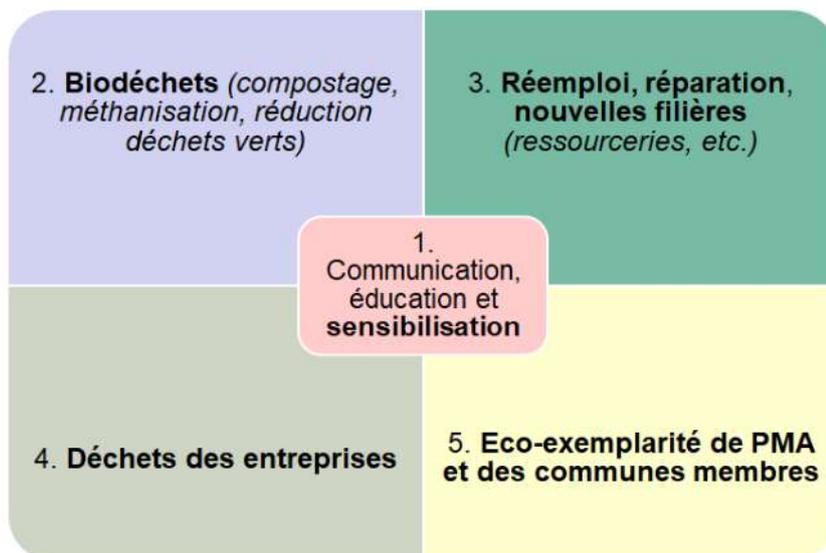
- **Mettre en place des actions ou nouvelles filières permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'augmenter le recyclage et d'en réduire leur nocivité,**
- **Diminuer les quantités de déchets fermentescibles présents dans le bac à ordures ménagères,**
- **Travailler avec des entreprises ou associations d'insertion,**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire et consommer autrement.**

Les avancées en matière de prévention des déchets :

- **la poursuite de la collecte séparée des biodéchets** grâce à des « biobornes », avec le soutien de l'ADEME et de la Région ;
- l'élaboration en 2020-2021 du **diagnostic territorial du Programme Local de Prévention des Déchets** de PMA (PLP), le **programme d'actions** a été défini en 2022 avec des acteurs du territoire (ateliers participatifs) et présenté à la 2^{ème} Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) le 06/12/2022 (37 personnes présentes) – le PLP complet sera validé début 2023.



Définition de **16 actions** adaptées au Pays de Montbéliard, selon 5 axes :



❖ **un vaste plan de communication pour annoncer la mise en place future de la redevance incitative (prévue au 1^{er} janvier 2024) et l'arrivée du bac jaune (1^{ères} collectes en mars 2023) - avec les conseils d'une agence de communication spécialisée (Temps réel) :**

➔ **Un pli sous enveloppe officielle a été destiné à l'ensemble des usagers (particuliers, administration, entreprises) entre le 12 et le 16 décembre 2022 dans**

chacune des **70 350 boîtes aux lettres** (y compris Stop Pub) des 72 communes membres contenant :

- un courrier officiel du Président
- la grille tarifaire de la redevance incitative
- un livret explicatif « 2023 / 2024 Nouveau Cap ! »
- le nouveau Mémo Tri



OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS

Moins de déchets
dans ma poubelle,
c'est possible !

MÉMO TRI

**EMBALLAGES PLASTIQUES,
MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES**
À DÉPOSER EN VRAC SANS LES IMBRIQUER,
BIEN VIDÉS, NE PAS LAVER, LAISSER
LES BOUCHONS EN PLASTIQUE.

OBJETS EN PLASTIQUE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



TOUS LES PAPIERS
LAISSER LES AGRAPES, LES SPIRALES
ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES.
FILM PLASTIQUE À DÉTACHER DES REVUES.

MOUCHOIRS EN PAPIER OU ESSUIE-TOUT À DÉPOSER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



EMBALLAGES CARTON
EN VRAC SANS LES IMBRIQUER.

GROS CARTONS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



EMBALLAGES VERRE
POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES.

AMPOULE ET VERRE DE VAISSELLE À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES



**BIODÉCHETS : DÉCHETS
DE CUISINE ET DE JARDIN**

COMPOSTEUR INDIVIDUEL :
épluchures, restes
de repas sauf viande et
poisson, déchets de jardin.

BIOBORNE :
épluchures, restes de
repas y compris viande
et poisson (dispositif en
cours de déploiement).



Plus d'informations sur
aggle-montbeliard.fr
triercestdonner.fr



**Pays de
montbéliard
AGGLOMÉRATION**

Plus de services, moins de déchets

**NOUVEAU !
BAC JAUNE**

**EN VRAC
PAS EN SAC**



sauf POINT RECYCLAGE
existant en secteur
d'habitat dense

→ En parallèle, communication depuis 2 ans dans le **magazine de l'agglomération remis à chaque foyer** et nombreuses informations sur le **site internet agglomontbeliard.fr** :

- mise à disposition, dès le lendemain du vote de la grille tarifaire et de l'adoption de la poubelle jaune (mars 2022), d'une page « Cap vers la REOMI » spécifiquement dédiée à ces sujets,
- mise en place pour les usagers d'un simulateur de redevance incitative,
- consultation possible par tout usager d'une foire aux questions.

→ **Les réseaux sociaux** (pages Facebook, Instagram et Twitter de l'agglomération) et **les médias locaux** (Est Républicain, ToutMontbeliard.com, Le Trois ...) ont également été particulièrement mis à profit pour diffuser l'information relative aux évolutions du dispositif.

- Mise en place également en collaboration avec l'agence TimeProd d'un **feuilleton de 9 vidéos pédagogiques** sur la prévention et le tri des déchets :



Le Parcours de l'éco citoyen (cycles pédagogiques)

Cycles pédagogiques	Effectif 2022/2023	Effectif 2021/2022	Effectif 2020/2021
Prévention et tri des déchets <i>(depuis 1996)</i>	1014 élèves - 51 classes <i>(2 refus faute de place)</i>	1071 élèves – 51 classes <i>(31 refus)</i>	1263 élèves – 61 classes <i>(aucune classe refusée)</i>

La promotion de la collecte séparée des biodéchets (biobornes)

L'extension de la collecte séparée des biodéchets aux communes de 1000 à 5000 habitants, avec le soutien de l'ADEME et de la Région ;

Information des usagers sur ce nouveau dispositif et leur remettre les bioseaux et sacs biodégradables:

- ✓ 12 demi-journées de permanences à Montbéliard du 24 au 29 oct. 2022 ;
- ✓ 14 demi-journées sur les 23 communes de 1000 et 6000 hab. du 21 nov. au 2 déc. 2022.

Permanences organisées par la Direction Collectes et tenues par les Directions Collectes et Sensibilisation à l'environnement.

pays de
Montbéliard AGGLOMÉRATION
PORTEUR DE PROJET

Collecte de vos biodéchets

Demandez votre bio-seau !

Pour les communes d'Abbévillers, Bart, Bavans, Bethoncourt, Blamont, Courcelles-lès-Montbéliard, Dampierre-les-Bois, Dasle, Étupes, Exincourt, Fesches-Le-Châtel, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeuve, Mathay, Nommay, Pont-de-Roide-Vermondans, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Sochoux, Taillecourt, Vieux-Charmont et Voujeaucourt

03 81 31 84 99
aggio-montbeliard.fr

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ADEME

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Ces biobornes sont en cours de déploiement ; l'ensemble des 72 communes de PMA devrait être couvert d'ici 2023.

Nouveau Mémo biodéchets sorti en 2022 :

TOUTES LES SOLUTIONS POUR TRIER MES BIODÉCHETS!

MÉMO BIODÉCHETS

En réduisant mes déchets de cuisine et de jardin, je contribue à la maîtrise du coût du service déchets.

COMPOSTEUR (INDIVIDUEL OU PARTAGÉ) & BIOBORNE (AU POINT RECYCLAGE)

ÉPLUCHURES
RESTES DE REPAS D'ORIGINE VÉGÉTALE
LÉGUMES, FRUITS, PÂTES, RIZ, PAIN, CÉRÉALES
COQUILLES D'ŒUFS BROYÉES
MARO DE CAFÉ ET FILTRES
DOSETTES ET SACHETS DE THÉ EN PAPIER

COMPOSTEUR

BIOBORNE

DÉCHETS DE JARDIN ET DE POTAGER
TORTES, FEUILLES MORTES, PETITS BRANCHAGES
MORCEAUX DE CARTON BRUN ET ESSUIE-TOUT

VIANDE
POISSON, PRODUITS DE LA MER
FROMAGES ET LAITAGES

agglo-montbeliard.fr

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

LE PAYS DE MONTBÉLIARD

LE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Promotion du compostage individuel et vente de composteurs

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques

et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, Pays de Montbéliard Agglomération a choisi d'inciter les usagers au compostage domestique.

La promotion du compostage individuel est abordée en même temps que le rappel des consignes de tri lors des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte.

Il faut y ajouter des actions de sensibilisation du jeune public spécifiques au compostage (voir ci après).

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996 afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer.

Plusieurs modèles de composteurs individuels (un modèle bois ou un modèle plastique) sont proposés.

Il y a deux lieux principaux de vente : à la compostière de Vieux-Charmont et à la Direction Collectes à Voujeaucourt. Ces sites sont complétés par de la vente itinérante sur stands lors de manifestations.

En 2022, les tarifs de vente des composteurs variaient de 18 € à 110 € selon le modèle.

**487
composteurs
vendus**

- 247 composteurs en bois (400 L)
- 237 composteurs en plastique (400 L)
- 0 composteur de proximité en bois (600 L)
- 3 lombricomposteurs

Les recycleries/ressourceries

Une étude est actuellement menée par les divers partenaires locaux (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

L'action des associations d'insertion

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries afin de les recycler :

➤ L'association FRIP'VIE

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997. Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.

359 tonnes collectées

➤ Le Relais Est

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

211,73 tonnes

➤ L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

➤ L'association ENVIE

C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe.

Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

860,30 Tonnes collectées

➤ **L'association Emmaüs**

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons et valorise la ferraille.



1 699 T de papiers triés
3 033 T de cartons triés
1 205 T de ferraille
valorisée

➤ **L'association IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

Dans le cadre de ce partenariat, IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont.

Par ailleurs, IDé se charge de la vente de ces sacs et assure un service de livraison à domicile du compost.

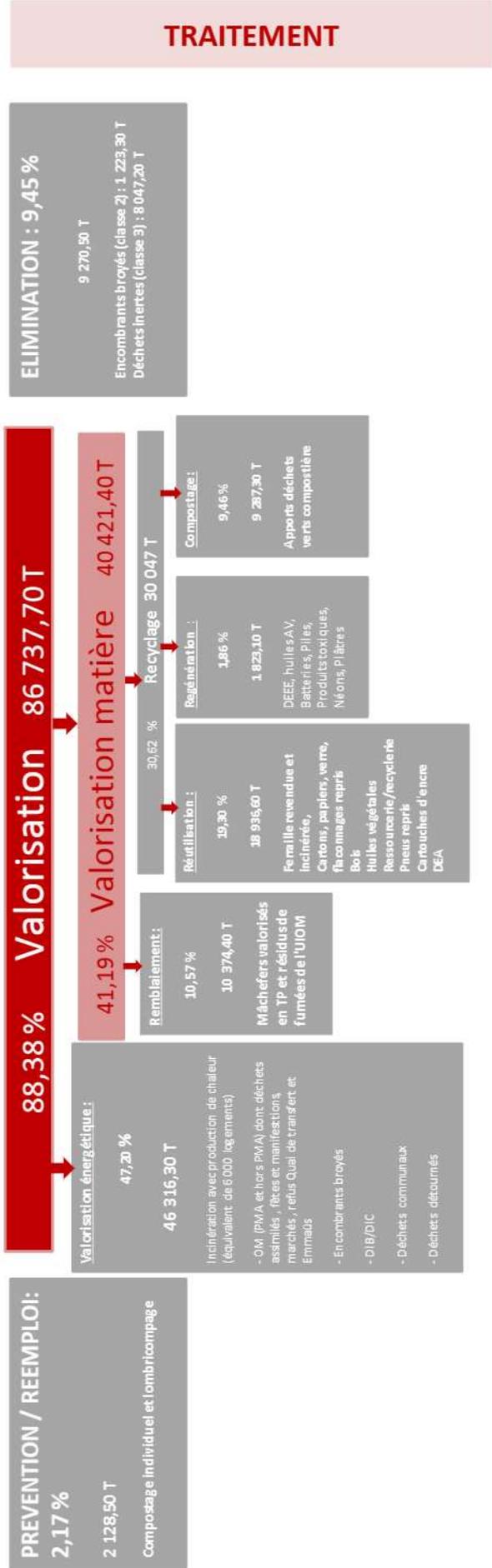
A ce titre, IDé effectue des permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre.

Le bilan des ventes 2022 n'a pas été communiqué.

ANNEE 2022 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 87 863,50 T



COLLECTE



TRAITEMENT

INDICATEURS

FINANCIERS

Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME. Et, depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts. Pays de Montbéliard Agglomération s'est inscrit dans cette démarche depuis 2017, aussi, les coûts présentés, dans ce rapport, sont donc issus de la matrice des coûts de l'année 2022.

	Année 2022 Montants HT	Flux des déchets										Total
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Encombrants	Autres services			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	617 725	95 035	376 338	285 104	190 069	95 035	47 517	188 169	1 894 992	
		Communication	174 481	9 793	52 880	62 940	63 113	1 539	5 141	22 214	392 101	
		TOTAL Fonctionnelles	792 206	104 828	429 218	348 044	253 182	96 574	52 658	210 383	2 287 093	
		Prévention	21 465	---	77 997	99 914	9 199	---	---	---	30 664	
		Pré-collecte	344 086	51 917	77 997	99 914	---	---	---	43 022	616 936	
	Techniques	Collecte	3 206 402	129 324	473 660	68 035	1 359 817	33 036	195 327	371 113	5 836 714	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	3 550 488	181 241	551 657	167 949	1 359 817	33 036	195 327	414 135	6 453 650	
		Transfert/Transport	---	31 918	139 214	---	997 700	19 719	21 278	---	1 209 829	
		Tri et conditionnement	---	---	412 794	---	59 166	---	---	118 460	590 420	
		Compostage	---	---	---	---	279 796	94 740	---	---	374 536	
Charges	Techniques	Méthanisation	---	---	---	41 775	---	---	---	41 775		
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	984 433	76 021	71 005	---	1 131 459	
		Traitement des inertes	---	---	---	---	32 717	---	---	---	32 717	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	412 794	41 775	1 356 112	170 761	71 005	118 460	2 170 907	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	55 618	---	---	---	55 618	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)	Autres charges	---	---	---	---	32 855	---	---	---	32 855	
		TOTAL Techniques	3 571 953	213 159	1 103 665	209 724	3 811 301	223 516	287 610	532 595	9 953 523	
		TOTAL Charges	4 364 159	317 987	1 532 883	557 768	4 064 483	320 090	340 268	742 978	12 240 616	
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie	3 625 871	---	---	---	---	---	---	---	3 625 871	
		Matériaux	---	93 921	435 769	---	200 851	---	---	---	1 018 226	
Produits	Soutiens	Compost	---	---	---	---	31 607	9 748	---	287 685		
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	93 921	435 769	---	232 458	9 748	---	287 685		
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	175 931	---	---	1 059 581	
		Autres produits	212 715	---	---	---	6 116	---	5 058	---	175 931	
		TOTAL Industriels	212 715	93 921	435 769	---	238 574	185 679	5 058	---	223 889	
	Aides	Soutiens des éco-organismes	16 773	57 162	1 055 715	---	119 651	---	---	---	1 459 401	
		Reprises des subventions d'investissement	8 233	2 438	9 779	29 434	4 188	330	351	5 998	1 819 875	
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	282 608	---	---	---	---	60 751	
		TOTAL Aides	8 233	2 438	9 779	312 042	4 188	330	351	5 998	282 608	
		TOTAL Produits	237 721	153 521	1 501 263	312 042	362 413	186 009	5 409	864 257	3 622 695	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée	TEOM	445 495	13 750	74 338	37 197	191 289	17 660	23 972	27 020	830 721	
		REOM	4 504 272	179 261	864 141	314 433	2 291 298	180 446	191 822	418 844	8 944 517	
		Redevance spéciale	640 311	25 483	122 843	44 699	325 723	25 652	27 269	59 541	1 271 521	
		Facturation à l'utilisateur	484 827	---	---	---	---	---	---	---	484 827	
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	8 826	---	---	---	---	---	---	---	8 826	
	Financement direct	TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	493 653	---	---	---	---	---	---	---	493 653	
		TOTAL Financement déchets direct	5 638 236	204 744	986 984	359 132	2 617 021	206 098	219 091	478 385	10 709 691	
		TOTAL Financement déchets	5 638 236	204 744	986 984	359 132	2 617 021	206 098	219 091	478 385	10 709 691	
		Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
		Déchets des professionnels = collecte des encombrants en porte à porte	---	---	---	---	---	---	---	---	---	

Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière

Déchets des professionnels = collecte des encombrants en porte à porte

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2022		
	€	€/hab
Coût aidé du service public* (en € TTC)	13 074 573	93.7
Niveau de financement	10 709 691	76.7
Ecart entre le coût et le financement	2 364 882	17
Ecart entre le coût et le financement en %	18 %	

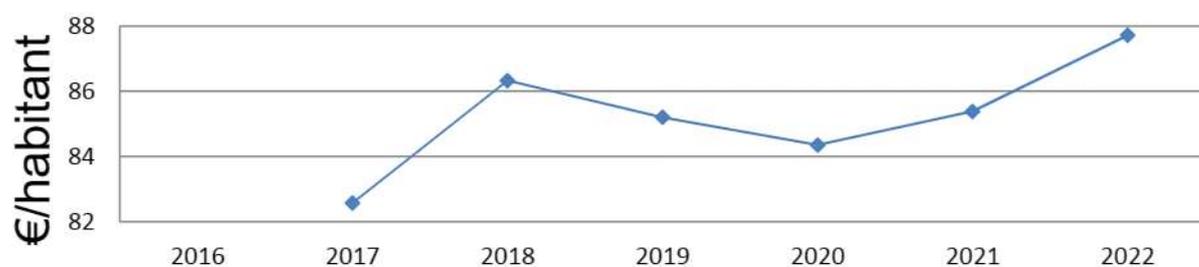
*coût aidé en € TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité

Coût aidé du service public en € HT par habitant



Coût aidé en légère augmentation par rapport à 2022 et inférieur à la référence nationale 2019

Evolution du coût* par habitant

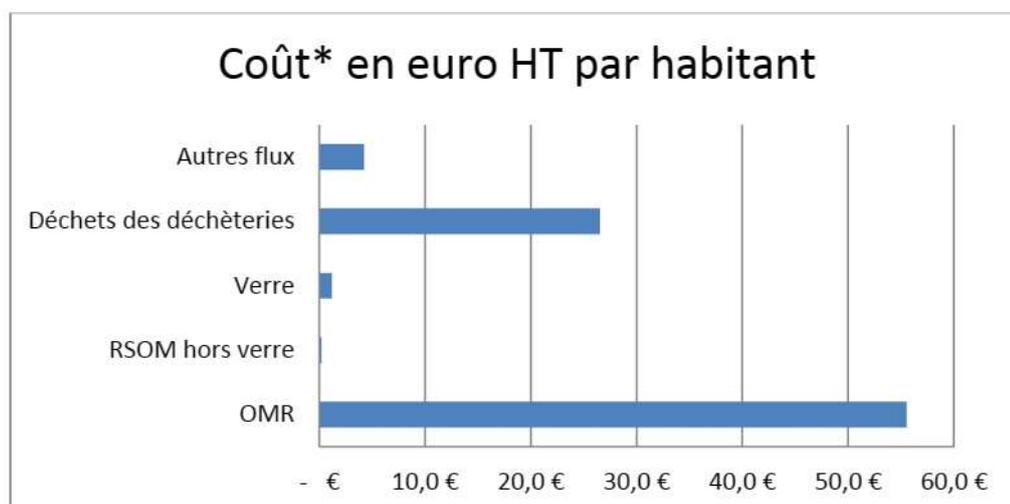


Montant annuel des dépenses et recettes du service par flux

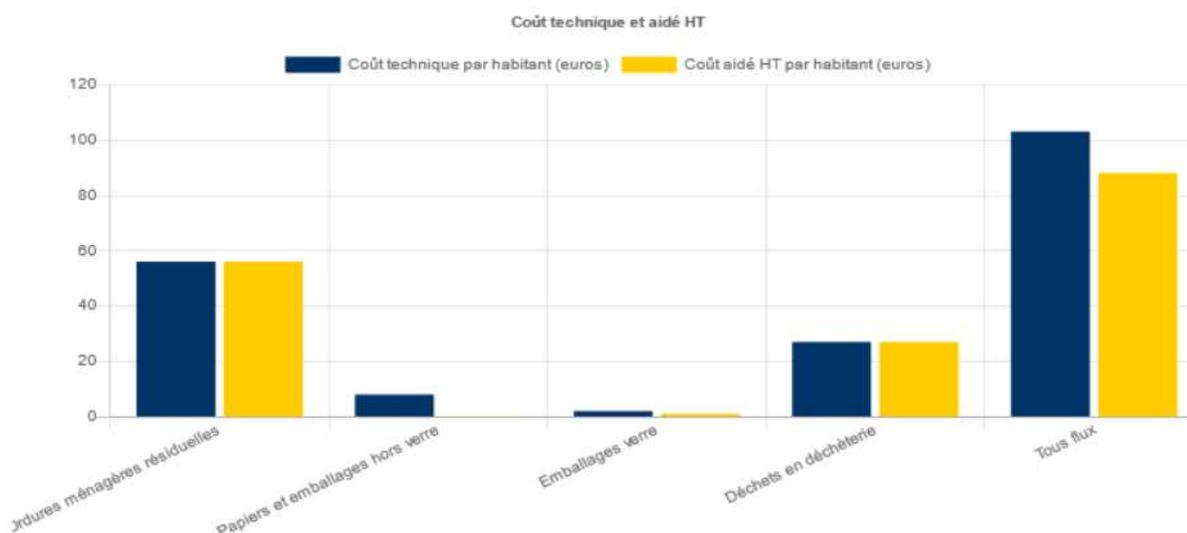
Flux collectés	Coût aidé en euro HT par habitant			France - Milieu Mixte à dominante urbaine
	PMA 2020	PMA 2021	PMA 2022	
OMR résiduelles	45,8 €	47,1 €	55,5 €	53,0 €
Déchets recyclables hors verre	1,4 €	0,0 €	0,2 €	7,0 €
Verre	1,3 €	1,2 €	1,2 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	25,3 €	25,6 €	26,5 €	22,0 €
Autres flux	10,6 €	11,4 €	4,3 €	6,0 €
Tous flux	84,4 €	85,4 €	87,7 €	89,0 €

Les coûts liés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchèteries sont en augmentation qui résulte notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie

Autres flux = collecte des biodéchets (3.5€ HT), collecte et traitement des déchets professionnels et collecte des encombrants en PàP (2.6€HT) et autres (-0.9 € HT)



* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.



Coût technique = Totalité des charges HT hors communication et charges de structure

Coût aidé = Coût technique moins les ventes de produits et d'énergie, des soutiens des éco organismes et les aides diverses

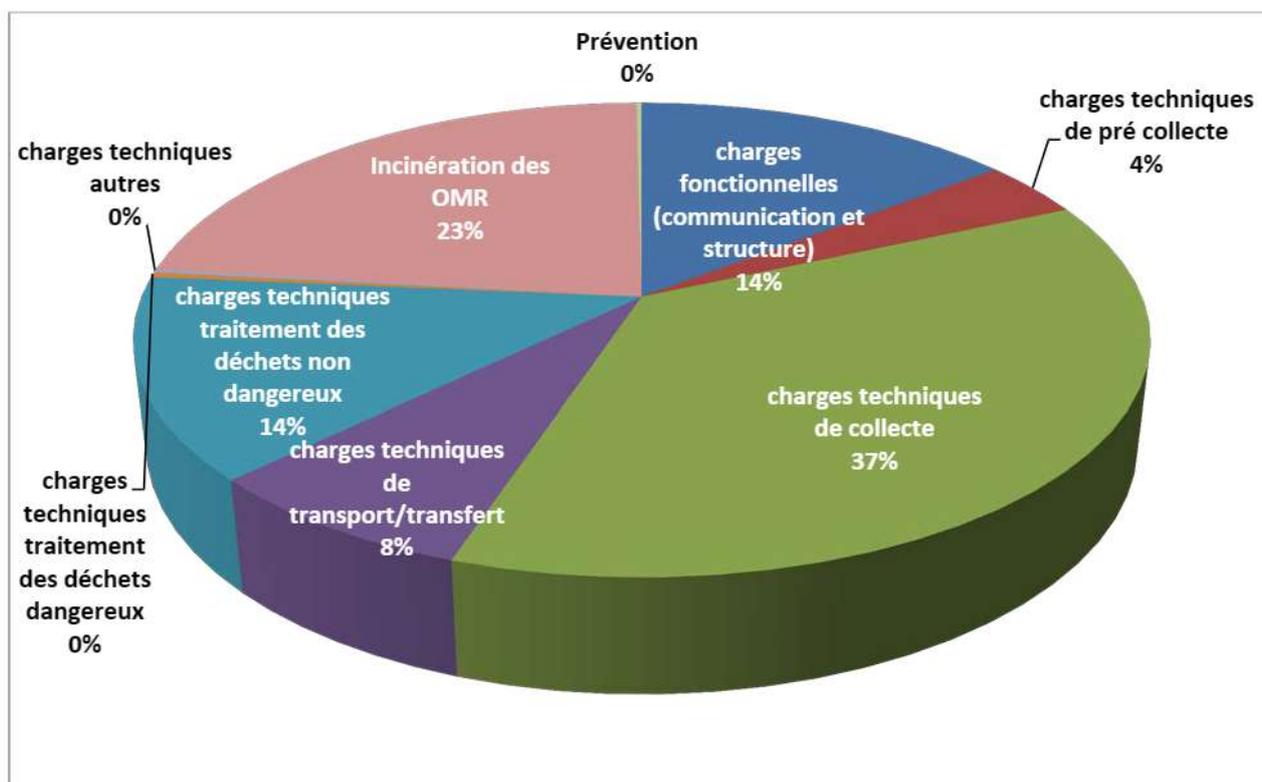
Il est constaté :

- Très peu de recettes et soutiens sur les OMR
- Beaucoup de recettes et soutiens pour les déchets recyclables (vente de matériaux, soutiens CITEO et Ecofolio)
- Des recettes et soutiens modérés pour les déchets des déchèteries (vente de matériaux et soutiens écoorganismes), qui pourraient être optimisés en triant davantage et en développant de nouvelles filières afin de réduire au maximum les déchets à incinérer et enfouir.

	Coût aidé en euro HT par tonne			
Flux collectés	PMA 2020	PMA 2021	PMA 2022	Référence nationale (2014)
OMR	193.43 €	201.37 €	257 €	227 €
RSOM hors verre	39.08€	0.67 €	9 €	185 €
Verre	43.75 €	40.41 €	39 €	54 €
Déchets des déchèteries	188.27 €	152.48 €	178 €	114 €
Tous flux	188.81 €	178.09 €	197 €	174 €

Les coûts relatifs aux flux Verre et RSOM hors verre dépendent fortement des variations de prix de reprise des matériaux.

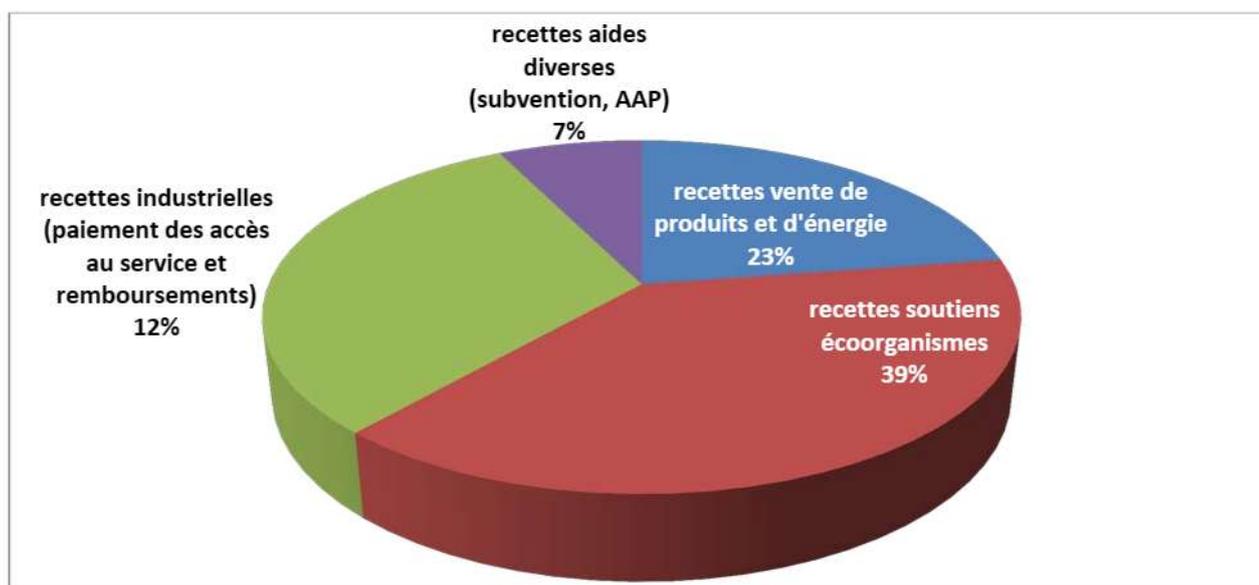
Répartition des charges par poste



Outre les charges de structure et les frais de personnel qui pèsent lourds dans le budget, les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont les suivants :

- Incinération des ordures ménagères : 3 625 871 €
- Traitements des divers déchets (hors Ordures Ménagères et y compris le tri) : 2 170 907 €
- Coût des véhicules (réparations et carburants) : 1 334 067 €

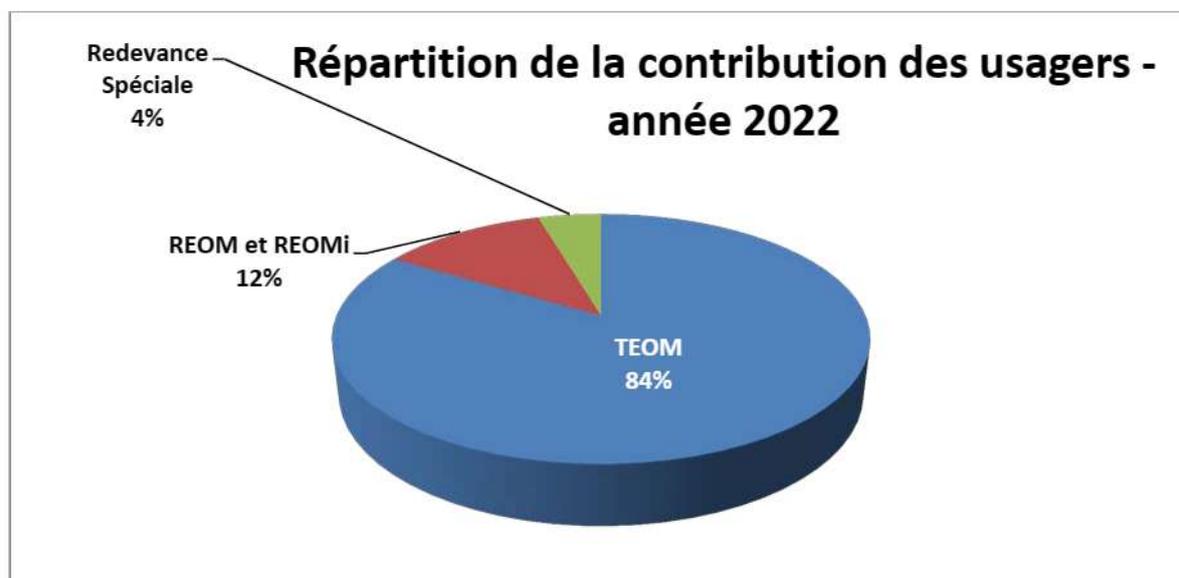
Répartition des recettes par poste



Les principaux soutiens viennent des éco organismes suivants :

- CITEO : Dans le cadre du barème F pour le recyclage des emballages ménagers et papiers : 1 700 224 €
- Les autres éco organismes en charge de la récupération des déchets des déchèteries : 119 651 € :
 - Ecosystèmes chargé de la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
 - Eco mobilier chargé de la gestion des Déchets d'Equipements d'Ameublement,
 - EcoDDS qui collecte et traite les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages (Déchets toxiques).

Les Modalités de financement du service de collecte et de traitement des déchets – contributions des usagers

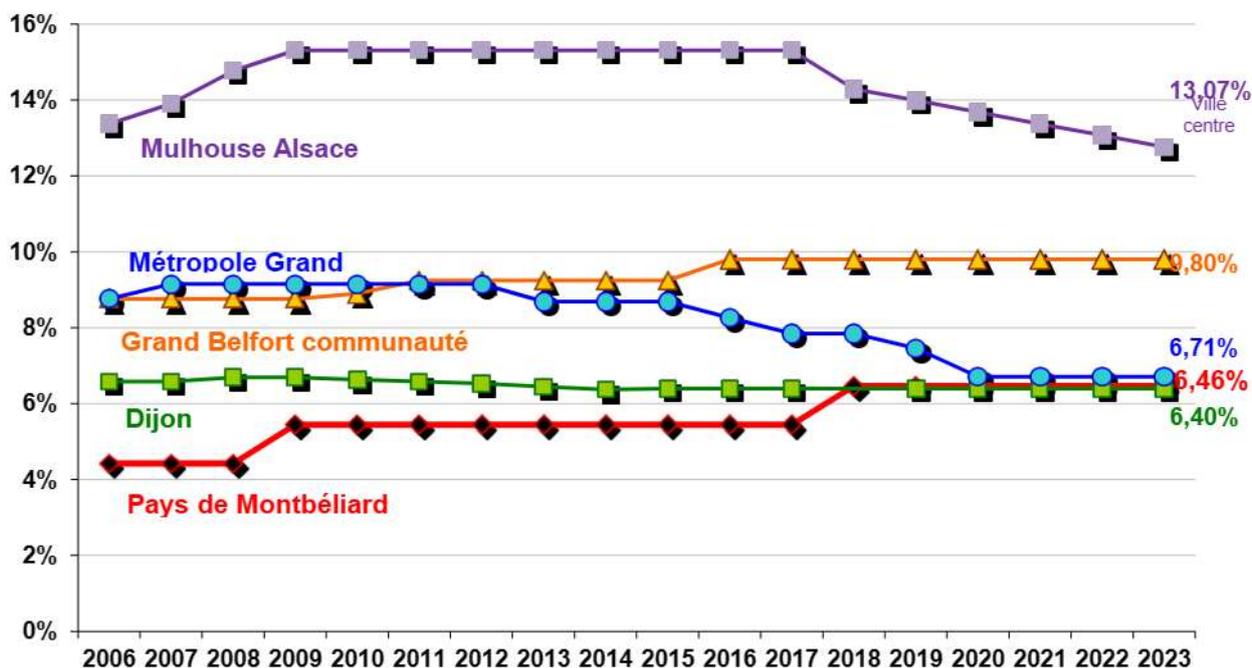


Outre les recettes de ventes de produits et d'énergie, les facturations de prestations, les remboursements divers, les soutiens et aides, le budget de collecte et de traitement des déchets est financé par les contributions des usagers

Suite à la loi Notre et jusqu'au 31 décembre 2023 (date à laquelle les modalités de financement doivent être homogénéisées), sur le territoire de PMA 72, il existe trois modes de financement du service public de gestion des déchets :

Type de financement	Principe	Nombre de communes	Recettes perçues en 2022
Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères	Instaurée en 2002, elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle peut être couplée au budget général et à la redevance spéciale.	29 communes de l'ex PMA 29 + Dambelin et Pont de Roide/Vermondans	8 944 517 € soit +3.4 %/2021
Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères	Redevance lié au service rendu- Essentiellement basée sur la composition du foyer ou le volume de la poubelle	29 communes (Ex SIEVOM et ex CCVR)	1 271 521 € soit +5.7%/2021
Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères Incitative	Effective depuis 2017, elle intègre en plus une part variable relative au nombre de levées par an	11 communes de l'ex CC3C	

Taux de TEOM votés dans les groupements de collectivités du Grand Est :



Modalités de financement : Redevance spéciale

Conformément à la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2002, PMA a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères et ayant un volume de bacs supérieur à 1 100 litres par semaine.

En 2022, la **Redevance Spéciale** a rapporté **484 827 €** (2021 : 526 877 € soit une diminution de 8 %)

Ci-dessous un tableau présentant l'évolution du seuil d'application et du tarif pour la redevance spéciale.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
seuil d'application en L	1500	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100
Tarif en €/L	0,0126	0,0126	0,0132	0,0135	0,0135	0,0138	0,014	0,0188	0,0191	0,0195	0,0199	0,0203	0,0207	0,0211

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Redevance spéciale} = ((V \times C) - 1\,100) \times 52 \times T$$

Où

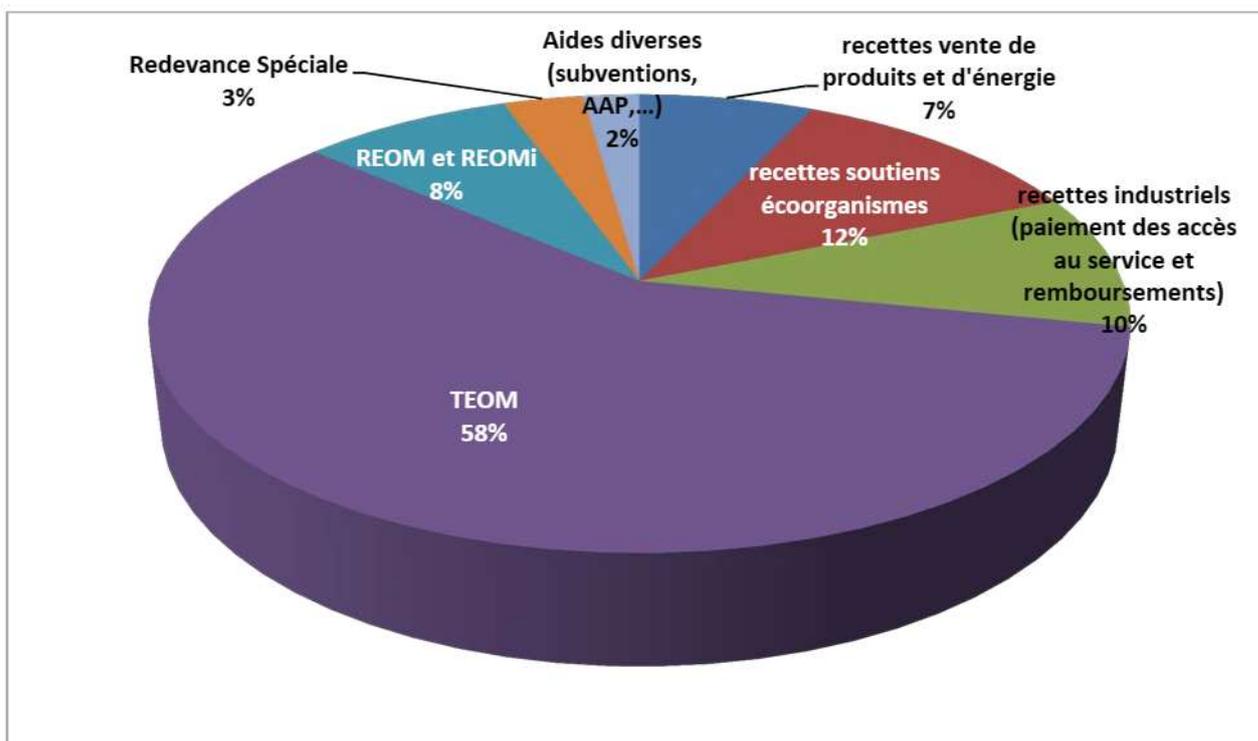
- V = Volume global de bacs mis à disposition de l'établissement
- C = Nombre de ramassages hebdomadaires
- T = Tarif par litre et par ramassage soit **0,02070 €**
- 52 = Nombre de semaines d'activité

Les professionnels dont le volume de bacs reste inférieur aux 1 100 litres sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) uniquement. A l'inverse, le fait de payer la redevance spéciale n'exonère pas le professionnel de payer la TEOM.

Dans ce cadre, des conventions sont passées entre PMA et les redevables. En 2022, **254 redevables** étaient soumis à la redevance spéciale.

La redevance spéciale étant compatible avec la TEOM et le budget général uniquement, seuls les professionnels de l'ex PMA 29 et des communes de Pont de Roide/Vermondans et Dambelin sont concernés par cette redevance spéciale.

Répartition des produits – Année 2022



GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

Centre d'enfouissement technique (CET) : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

Centre de tri : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Collecte sélective : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Coût aidé : total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses

EMB MIX PEHD PP PS : Emballage mixte de type Polyéthylène Haute Densité, Polypropylène, Polystyrène

EMB MIX PET Clair Q7 et EMB MIX PET Foncé Q8 : Emballage mixte en PET soit de couleur claire ou foncée

Freinte : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport

Méthanisation : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes

conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

PCC 5.03 (ELA) : Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack

Porte à porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Prévention : toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) : ordures ménagères recyclables (emballages, journaux/magazines) hors verre

Soutien à la tonne triée : montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

Taux de recyclage : Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

Valorisation matière : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

